

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
☎ 04.95.76.00.44
✉ 04.95.76.20.60
Secrétariat du Maire

Propriano, le 16 Août 2022

ARRETE No 2022-023

Portant délégation temporaire dans les fonctions d'officier de l'état civil
pour un Conseiller Municipal (célébration d'un mariage)

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu les articles L.2122-18 et L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le procès-verbal des élections municipales du 24 Mai 2020.
- Considérant qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration du mariage le **20 Août 2022 à 17H00**.
- Considérant que les Conseillers Municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés.

ARRETE

- Article 1er : Madame, Danielle, Toussainte DUVAL Conseillère Municipale, est déléguée pour remplir le 20 Août 2022 les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer à 17H00 le mariage de Monsieur Filipe FERREIRA MENDES et Mademoiselle Maria Severa Monique OLLA.

- Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont ampliation sera remise à l'intéressé.

Fait à Propriano, le 16 Août 2022

Le 1^{ER} Adjoint

Ange LARI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20220816-2022-023-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/08/2022

